

événement capté

fait / est à corriger dans le dossier

tau?

**MEMORANDUM COMPLEMENTAIRE A LA
PLAINTÉ CONTRE LA SNCF ET L'ÉTAT FRANÇAIS**

Déposée par maître Rouquette pour complicité de crimes contre l'humanité vis à vis de moi-même et de ma famille (ma mère, le deuxième mari de ma mère, J. [redacted] qui m'a élevé depuis l'âge de 5 ans et m'a toujours considéré comme son fils et mon jeune demi-frère Guy [redacted]).

Nota: Dans tout ce qui suit, l'expression "mon père" se rapporte à J. [redacted]

GRIEFS CONTRE LA SNCF

Je n'ai appris que courant 2001 que la SNCF non seulement transformait certains wagons de marchandises en prison roulante (je croyais que c'étaient les allemands qui obligeaient les internés avant déportation à faire ce travail) mais que de plus, elle facturait aux SS le transport vers Drancy et ensuite les camps de la mort de l'Est de l'Europe les dizaines de milliers de résistants et de juifs.

C'est pour cette raison que j'ai décidé de porter plainte contre elle.

Les trente six heures passées dans un de ces wagons prisons entre Toulouse et Paris-Austerlitz du 10 mai 44 matin au 11 mai au soir étaient épouvantables: chaleur accablante, rien à boire ni à manger, un seul seau hygiénique, crainte d'être gazés dans le wagon (on savait que les nazis gazaient les juifs mais Ou? Quand? Comment?). Bref, tortures atroces pour des innocents dont des femmes et des enfants. Incontestablement, complicité de crimes contre l'humanité.

L'argument de l'héroïsme de beaucoup de cheminots dans la résistance ne tient pas: c'est la direction de la SNCF de l'époque que j'attaque pour de tels agissements. A ma connaissance, aucun train de déportés politiques ou raciaux n'a été arrêté ou attaqué par la résistance des cheminots auxquels, par ailleurs, je rends hommage, en particulier au père de mon meilleur ami (un des chefs de la Résistance Fer) qui est devenu Directeur des Chemins de Fer au Ministère des Transports à la Libération, après avoir refusé d'être Ministre des Transports.

Le traumatisme physique et psychique subi lors de ce transport, par ma famille et moi-même, est tel qu'il est difficile de le distinguer de ce que nous avons subi au camp de Drancy du 11 mai 44 au 17 août 44.

GRIEFS CONTRE L'ÉTAT FRANÇAIS

Ma famille et moi-même sommes restés enfermés au camp de Drancy du 11 mai 44 au 17 août 44.

Nous sommes passés devant le Hauptsturmführer Aloïs Brunner en mai, juin et juillet 44 car moi-même (½ juif et non circoncis) et les faux papiers de baptême de mes parents et de mon ½ frère ne sont jamais arrivés à Drancy. Nous étions donc une famille à la judaïcité douteuse et Brunner réclamait vigoureusement à la gestapo de Pau ces fameux papiers.

Vers le 12 août 44, les papiers n'étant pas arrivés, nous avons été classés "déportables" et transférés dans le bâtiment correspondant. Heureusement les SS navaient plus de wagons (à part le dernier wagon avec des otages) et se sont enfuis le 17 août.

Pendant la ½ heure entre le départ des quatre SS et l'arrivée du consul de Suède Nordling, les grilles étaient fermées et les gendarmes mobiles armés sont restés sur les miradors prêts à tirer sur nous suivant les ordres reçus de leur hiérarchie, c'est à dire l'Etat Français.

CONSEQUENSES

Mes parents: un stress permanent d'être déportés. Ils sont morts 10 à 15 ans plus tôt que leurs frères et sœurs d'un cancer qui, d'après les medecins, a été précipité par ce qu'ils avaient vécu.

Mon ½ frère de 15 ans: à l'époque trop jeune pour se rendre vraiment compte du danger. Il n'a pas eu les mêmes conséquences psychiques que moi (surtout, hélas, par la mort accidentelle de son fils aîné à 15 ans qui a occulté les souvenirs de Drancy).

Moi-même: agé de 22 ans, j'ai fait partie du service de sécurité interne du camp dont un des rôles (non connu des SS) était de protéger les internés contre les violences des SS (en cas de manifestations lors des départs vers la mort) de les mettre en garde contre les deux traitres juifs qui aidaient les SS à arrêter les juifs en région parisienne etc.

Avec nos brassards rouges, nous pouvions circuler nuit et jour dans le camp.

Fin juillet, 300 enfants raflés par Brunner dans les maisons type "Izieu" ont envahi le camp avant d'être déportés le 31 juillet par le dernier grand convoi parti de Drancy pour Auschwitz. J'ai vu une petite fille s'approcher des barbelés (dans la zone de 2m interdite). J'ai vu un garde mobile pointer son mousqueton sur elle et si je ne m'étais pas précipité il y a des chances qu'un gendarme de la France aurait tiré sur un enfant.

J'ai vu d'autres scènes horribles du même genre et bien entendu, je n'ai jamais raconté à mes parents et à mon frère toutes ces horreurs pour ne pas les stresser davantage.

Finalement, je suis le seul membre de la famille à avoir vu le comportement des gendarmes.

Vers 65 ans, des cauchemars, des crises de larmes etc. m'ont permis d'obtenir le statut d'invalidé de guerre à 55% avec la maigre pension correspondante et depuis 15 ans, je vis sous calmants hanté entre autre par la scène du gendarme français sur le point de tirer sur un petit enfant.

La responsabilité de l'Etat Français dans le comportement de ses forces de l'ordre est écrasante et c'est pour cette raison que mon frère et moi-même réclamons un dédomagement pour l'ensemble de notre famille.

Il serait d'ailleurs impensable que le Conseil d'Etat qui, en juillet 2002, a reconnu cette responsabilité civile pour le criminel de guerre Papon (mon frère et moi participerons comme contribuables à indemniser les parties civiles) refuse d'indemniser les victimes elles-mêmes qui ont subi ce que le Président Jacques Chirac à propos de la rafle du Vel d'Hiv a qualifié: "Ce jour là, la France a commis l'irréparable".

Je signale qu'en 91 et 92, j'ai envoyé aux journaux et au président Badinter des lettres faisant allusion à ce qui figure dans ce mémorandum à une époque où la France niait toute responsabilité dans les méfaits de la période de Vichy.

Fait à Vaucresson le 1^{er} octobre 2002

